

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE NORMALE
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,
PAR M. E. BADIN.

Nos concitoyens nous saurons gré de publier un travail posthume de M. Badin sur l'organisation de l'École normale. Le savant directeur de cette maison, pressentant sa fin prochaine, voulait jeter les bases d'un établissement complet qui pût durer longtemps après lui. Il considérait l'École normale primaire comme une des institutions fondamentales pour l'avenir du pays.

Une éducation morale et religieuse solide et complète, une instruction pédagogique développée par la pratique dans des écoles annexes qu'il réclamait : tels sont les points principaux qui motivent ce rapport et le bon projet qu'a dressé M. Boivin, architecte du département.

M. LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un rapport que des circonstances tout à fait exceptionnelles m'ont contraint de rédiger avec une rapidité regrettable, si l'on considère la gravité des questions que je suis obligé d'aborder.

Mis en demeure par le vœu formel du conseil général, M. l'architecte du département m'a réclamé, pour l'école normale, un plan d'ensemble comprenant tous les développements dont cette institution est susceptible dans un avenir plus ou moins éloigné. C'était là, pour moi, une question fort grave, car l'avenir des écoles normales touche à de si hautes questions sociales ; l'influence de ces institutions sur les progrès de l'éducation populaire peut être si profonde et si étendue, que les développements qu'il me faut aujourd'hui faire entrevoir, sont de nature à soulever de bien puissantes contradictions, non de la part de quelques esprits prévenus, mais malheureusement aussi de la part des hommes qui, animés des intentions les plus généreuses et les plus pures, n'ont pas été amenés par la spécialité de leurs études à

considérer, dans toute leur effrayante profondeur, les questions qui touchent à l'instruction primaire.

Menacé d'ailleurs, par l'état de ma santé, de résigner bientôt peut-être des fonctions qui exigent autant de vigueur morale que d'activité physique, je dois profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dire toute ma pensée sur l'avenir d'une institution à laquelle j'ai, jusqu'ici, dévoué toutes mes forces, mais dont l'esprit et par suite les résultats pourraient changer rapidement sous une nouvelle direction.

Je dois le déclarer avant tout, ce rapport ne contiendra aucune plainte, n'exprimera aucun blâme relativement au passé; il était impossible qu'une libéralité mieux entendue fût administrée avec plus de zèle et de vigilance de la part de l'autorité, fût mieux mise à profit par les soins des maîtres et l'application des élèves; l'école normale primaire de l'Yonne est généreusement dotée, elle est surveillée avec une sollicitude aussi bienveillante qu'assidue; les maîtres ne manquent ni de dévouement, ni d'aptitude spéciale; et, tous les ans, un concours assez nombreux lui garantit un choix généralement très bon de sujets qui deviennent facilement des élèves dociles et laborieux. Une épreuve décisive prouve que la discipline est satisfaisante; en l'absence du directeur, aucun désordre n'est venu protester contre un changement de direction ordinairement fatal au bon ordre. En un mot, l'école normale est dans des conditions aussi bonnes que possible, et, sans doute, les notes laissées par MM. les inspecteurs de l'Université viennent confirmer l'autorité départementale dans la sécurité complète qu'elle a déjà témoignée sous ce rapport.

Je n'avais donc rien à dire, rien à demander pour les besoins actuels, pour la prospérité extérieure de l'école; mais, sommé par l'autorité de donner un plan d'ensemble pour une institution encore peu comprise et qui n'est qu'à ses débuts, j'ai à justifier des prévisions inattendues et des développements qui ne peuvent manquer de paraître, à la première impression, aussi onéreux qu'exagérés.

Je n'aborde qu'en tremblant de si graves questions, et je vous prie, M. le préfet, d'accueillir avec indulgence des réflexions enchaînées à la hâte, quelques jours seulement avant la réunion du conseil général, sur un sujet de si haute préoccupation : l'avenir de l'école ! c'est-à-dire le succès ou la ruine de la moralisation du peuple dans toutes les communes du département.

Je n'aurais pas fait d'une question de bâtiments une occasion de profession de foi et de discussion de principes, si le développement

de l'établissement, sous le point de vue de la régularité et de l'importance des constructions, ne se liait intimement à l'importance connue de l'institution elle-même.

Or, les additions et les rectifications proposées au plan d'ensemble rapportent à trois points principaux : 1° la construction d'une nouvelle école ; 2° l'établissement de plusieurs classes annexes ; 3° la réorganisation de plusieurs services accessoires. C'est à dire que les projets d'améliorations du régime intérieur de l'école normale consistent : dans l'organisation franche et complète de l'éducation morale et religieuse ; 2° dans le développement de l'instruction pratique ; enfin, dans l'établissement d'un ordre parfait dans tous les services.

§ 1^{er} De l'éducation morale et religieuse.

Que l'éducation morale et religieuse des instituteurs du peuple doive être sincère et sérieuse, personne ne le conteste en principe ; mais, quand se présente la nécessité d'organiser, dans la pratique, un enseignement si puissant pour obtenir ce résultat d'une manière certaine et durable, les opinions se divisent, s'opposent les unes aux autres et, se tenant respectivement en équilibre, elles suspendent l'action et font avorter tout progrès.

C'est là une disposition fatale des meilleurs esprits à notre époque : l'habitude des luttes pratiques, une défiance, souvent légitime, des préventions extra-religieuses du clergé ; l'oubli plus ou moins complet des conditions nécessaires, inévitables, imposées par la nature des choses à l'éducation populaire, tout semble se réunir pour écarter ou amoindrir les questions qui se rapportent à l'enseignement religieux dans les écoles normales.

Je ne veux point faire ici une dissertation sur l'importance de l'instruction primaire, sur le vrai caractère des fonctions de l'instituteur public : des hommes éclairés qui sont chargés d'étudier et de suivre toutes les questions de bien public, ont, sur ce point, des opinions bien arrêtées ; mais s'ils pensent, comme les hommes d'État de l'Allemagne, cette terre classique de l'éducation populaire, que l'enseignement primaire doit être *une préparation à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie sociale*, s'ils croient, avec M. Guizot, que *sur les instituteurs repose le calme et l'union des générations à venir* ; ces hommes de bien et de savoir doivent vouloir que l'éducation populaire soit partout sérieuse et puissante.

Certes, personne ne songe à remplacer le prêtre par l'instituteur,

on ne peut admettre qu'il doive devenir le rival du curé dans la paroisse, mais il est certain qu'il ne peut plus être seulement son subordonné et encore moins son serviteur ; par la force même des choses, par les nécessités de sa position, l'instituteur sera partout ou l'auxiliaire, le coopérateur le plus utile du prêtre, ou son adversaire le plus redoutable.

Il en est de même à l'égard du maire de la commune ; si l'instituteur n'est pas l'administré le plus respectueux et, à certains égards, l'agent le plus zélé, il devient un instrument d'opposition et un obstacle permanent aux vues du chef de la commune.

Dépositaire de la confiance des familles, qu'il séduit nécessairement par son habileté relative, avant même d'avoir des droits sérieux à leur reconnaissance, l'instituteur ne peut manquer d'acquérir une influence considérable, de devenir l'homme important que les plus turbulents seront heureux d'opposer tantôt à M. le maire, tantôt à M. le curé. Au lieu d'être le lien commun de ces deux autorités si bienfaisantes quand elles sont réunies, l'instituteur devient une occasion, un moyen de discorde qui perpétue les troubles et dissipe les ressources de la communauté. Or, comment des jeunes gens, un peu vains de leur apparente supériorité, résisteraient-ils à cette enivrante perspective, d'assurer le triomphe d'un parti en se jetant dans l'un ou l'autre, à son gré. Il faut évidemment, à ce danger, un puissant contre-poids ; l'expérience parle ici plus haut que tous les discours, l'instituteur qui ne fait pas beaucoup de bien est fatalement condamné à faire beaucoup de mal. M. Cousin le savait bien, quand il s'écriait, dans son rapport sur les écoles d'Allemagne : *Point d'instituteurs est un inconvénient, un mauvais instituteur est une calamité.* Et M. Guizot disait, à son tour, dans son exposé des motifs de la loi du 28 juin 1833. *Un mauvais maître d'école, comme un mauvais curé est un fléau pour une commune.* Et il faut si peu pour qu'un jeune homme sans expérience et placé dans un milieu difficile devienne un mauvais instituteur ! N'y a-t-il donc pas là de quoi éveiller la juste sollicitude de l'autorité à qui doit revenir la responsabilité si grande de l'éducation normale des instituteurs publics ! C'est évidemment dans l'école que l'église, la famille et l'Etat, doivent se rencontrer dans leurs affections les plus chères, dans leurs intérêts les plus sacrés, comme dans leur action la plus pénétrante et la plus décisive pour former à la fois l'homme religieux et moral, le citoyen éclairé et utile, l'individu laborieux et discipliné qui doit faire l'honneur et assurer la prospérité du pays.

» être indébranlable dans sa fidélité envers l'Etat , consciencieux dans
 » les devoirs de son emploi , amical et sensé dans ses rapports avec
 » les parents de ses élèves , avec ses concitoyens en général ; enfin , il
 » doit s'efforcer de leur inspirer un vif intérêt pour l'école et de les
 » rendre favorables à ses besoins.

» Ces paroles sont austères , ajoutait M. de Bondy , austères
 » comme les devoirs qu'elles prescrivent. C'est qu'à vrai dire, il faut
 » drait qu'un instituteur fût parfait... Songez, élèves-maitres , à tout
 » ce qu'une telle mission a d'important, de grand, de vénérable ;
 » songez que votre pays remet entre vos mains son avenir , quand il
 » vous confie l'éducation de ses enfants.... »

Ainsi, ce ne sont pas les idées de tel ou tel directeur enthousiaste, ce ne sont pas les désirs d'une piété inquiète, ni la préoccupation des concessions à faire aux réclamations du clergé, ce sont très-positivement les prescriptions de la loi , les recommandations expresses de l'autorité, le cri général de l'opinion publique qui demande , non des instituteurs plus ou moins habiles , mais de véritables instituteurs de la jeunesse, dignes et capables d'être les agents d'une civilisation régulière et féconde, réparatrice et prévoyante. Ce ne sont pas des théories généreuses, propres à animer de loin le zèle des chefs de l'instruction primaire, ce sont là des nécessités instantes, innombrables, qui veulent que partout où les instituteurs ne sont pas intrépidement dévoués à leurs devoirs, ils deviennent fatalement les premiers contempteurs de l'autorité, peut-être à un jour donné, des chefs de révolte dans toute commune soulevée !

Or, il faut le reconnaître, l'école normale fait des élèves suffisamment instruits, elle fournit déjà des maitres habiles, ajoutons même qu'elle compte un grand nombre de bons sujets aujourd'hui en exercice; mais si on lui demande combien elle a donné, au département, d'instituteurs semblables à ceux que demandent avec MM. Cousin, Guizot, Boulay de la Meurthe, tous les hommes qui se préoccupent de l'avenir de la France, l'école normale n'osera répondre, dans la crainte que le pays ne soit effrayé de l'insuffisance des résultats obtenus en regard des sacrifices déjà faits et des espérances qui devraient s'attacher à une telle institution.

C'est que l'éducation y pêche par la base, c'est que l'enseignement religieux y a été trop longtemps insuffisant, et qu'aujourd'hui même il manque encore des moyens qui pourraient seuls le rendre complètement efficace.

L'administration n'entretient à l'école normale qu'un professeur

ecclésiastique, chargé d'un cours d'instruction morale et religieuse ; la seule force des choses y a créé un aumônier, ayant charge d'âmes. Déjà, sous mon prédécesseur, le professeur qui faisait, à l'école, une leçon par semaine, commune à tous les élèves, se mettait, plusieurs fois par an, à la disposition des élèves, dans une salle quelconque, pour les entendre en confession, attendu l'impossibilité, disait-on dès-lors, de laisser les élèves se présenter à discrétion à la paroisse, à la recherche d'un vicaire disponible. Cet état de choses ne pouvait produire aucun fruit ; il n'y avait là, évidemment, qu'une apparente satisfaction accordée à la lettre de la loi ; aussi, en 1840, le professeur d'instruction morale et religieuse déclarait-il positivement à MM. les inspecteurs généraux qu'il n'y avait rien à faire à l'école sous le rapport religieux. Depuis, un nouveau professeur a été admis ; au lieu d'une leçon par semaine, je lui ai demandé trois conférences ; au lieu d'être plusieurs fois par an à la disposition des élèves peu ou point préparés, il y est quatre heures par semaine, pendant un temps spécialement consacré à la méditation des services religieux ; à la place d'une salle quelconque, une sorte d'oratoire où se trouve un confessionnal, conserve aux relations des élèves avec le prêtre un caractère de convenance et de dignité propre à les édifier. Enfin, au lieu de déclarer qu'il n'y a rien à faire à l'école, sous le rapport religieux, le professeur aumônier déclare éprouver la plus vive et la plus complète satisfaction dans l'exercice de son ministère.

Le bien est donc possible, puisqu'il existe, mais il n'est pas digne d'une grande institution que les résultats qu'elle doit poursuivre à tout prix s'obtiennent en quelque sorte par des moyens secrets, à l'aide du zèle et des sacrifices particuliers de quelques maîtres. Les dévouements se lassent, les hommes disparaissent, et ainsi se détruit, en un instant, un bien obtenu par dix ans d'efforts, mais qui ne peut être complet ni durable qu'à l'aide d'une organisation sérieuse et permanente.

Tous les dimanches, quelques élèves sont admis à la sainte table ; il faut alors qu'ils sortent furtivement à 6 heures du matin, pour aller se mêler à la paroisse aux autres fidèles, dans des circonstances plus ou moins favorables ; plusieurs de ces jeunes gens se voyant l'objet de l'attention générale, sont revenus sans avoir osé se présenter ; en outre, leur exemple au lieu d'édifier leurs camarades, se trouve en quelque sorte perdu ; il faut tolérer pour eux, et sans contrôle possible, une absence aux leçons, une sortie exceptionnelle ; on se trouve le danger de voir quelque sujet douteux ou hypocrite abuser

et cette sortie pour courir au désordre. Voilà donc un premier motif qui nous fait désirer l'érection d'une chapelle dans l'intérieur de l'établissement; il n'est pas le seul.

Non-seulement les élèves-maitres doivent se montrer pieux à l'école, et rester au dehors des instituteurs vraiment chrétiens, c'est-à-dire capables d'édifier la commune par la pratique de tous les devoirs religieux; en vain voudrait-on, pour eux, séparer les principes de la pratique. *Il ne s'agit point ici, dit M. Barreau, de jeunes gens éclairés, capables de faire un choix entre diverses doctrines qu'ils ont méditées; ce sont des écoliers destinés à être maitres d'école. Leur premier devoir sera de propager les principes de la religion, principes que très-certainement ils ne peuvent ni ne savent séparer de ses pratiques extérieures; un des gages les plus sûrs de succès, pour eux, sera de vivre en bonne intelligence avec ses ministres.* Non-seulement, disons-nous, une chapelle intérieure nous paraît indispensable à l'éducation religieuse des élèves-maitres, comme seul moyen de leur donner, avec la connaissance du dogme, l'habitude des pratiques religieuses, mais encore cette chapelle intérieure serait une annexe utile pour l'exercice de plusieurs cours qui préparent les élèves à la pratique journalière et positive de leur état.

Je m'explique: dans la plupart des communes l'instituteur doit non-seulement chanter, mais encore contribuer, par ses soins, à la solennité du culte. J'admets que bientôt disparaîtront partout des conditions trop serviles pour le maître, trop gênantes pour la tenue des classes: il restera toujours à l'instituteur, soit la direction du chœur, soit la surveillance des cérémonies du culte, c'est-à-dire une coopération intelligente et souvent volontaire aux soins extérieurs du ministère. — De là, une nouvelle nécessité de suivre longtemps la pratique du plain-chant et l'enchaînement des cérémonies liturgiques dans des conditions qui se rapprochent le plus possible des habitudes des paroisses rurales.

Ces jeunes gens doivent passer leur vie tout entière près du curé de la paroisse, en tête-à-tête, pourrait-on dire, avec le prêtre dont ils deviendront le plus souvent le commensal et l'ami, quand ils n'auront pas le malheur de se poser en champions des esprits forts de la commune. Est-ce trop demander qu'à l'école ils puissent goûter déjà, dans un contact journalier, dans des entretiens intimes avec l'aumônier de la maison, les prémices de cette vie grave et austère, mais qui ne manque pas de charmes pour des âmes tendres, pour des intelligences quelque peu ouvertes. Qui peut dire combien de jeunes gens

ont échoué auprès de leurs curés par la maladresse de leur début et l'inexpérience de ces relations si essentielles !

Ici se présente une question délicate : n'est-il pas à craindre que l'admission d'un aumônier dans l'école ne vienne contrarier les vues de l'administration ? J'avoue que le directeur, tout le premier, doit redouter cette influence puissante et tenace qui viendra se glisser là, entre les élèves et lui, réclamer quelquefois sous le couvert de motifs considérables des concessions en réalité peu importantes pour le bien de sa mission. Sans doute, sur dix prêtres dont la vertu et le savoir ne seraient pas, d'ailleurs, mis en question, un seul conviendrait-il pour la direction de futurs instituteurs et la coopération sincère à l'éducation générale que donnera l'école ? Mais c'est là une raison de plus de bien choisir, pour le plus longtemps possible, le prêtre qui ne saurait nous fournir, dans la personne de ses vicaires, la paroisse absorbée par d'autres soins et dont le personnel change fréquemment.

Songerait-on, aujourd'hui, dans l'état actuel des esprits, à fonder un collège de quelque importance, sans y annexer une chapelle ? Et cependant, combien doivent différer les résultats dans un collège et dans une école normale !

Au collège, l'élève-maître arrive avec des sentiments et des idées puisées dans sa famille, avec laquelle ses relations resteront fréquentes ; ces impressions primitives, difficiles à modifier, se combineront avec l'influence des études classiques, et laisseront peu de prise aux enseignements de la religion ; quel que soit d'ailleurs le résultat de l'éducation religieuse, le monde, les affaires, les études nouvelles viendront encore en changer le sens et la portée pour chaque élève en particulier. Rien de semblable n'a lieu dans l'école normale ; l'élève-maître y arrive encore brut, toute son éducation antérieure doit être changée ; il va devenir supérieur à sa famille, sous le rapport moral et intellectuel ; il doit être à l'avance tel qu'il importe de le voir plus tard et toujours. Pour l'élève-maître, l'école remplace la famille, le monde ; affaires, relations, plaisirs et études, tout est concentré autour de lui, pour lui faire faire en peu de temps un noviciat sérieux de la vie réelle. Si un jeune homme manque au collège son éducation religieuse, plus tard peut-être d'autres exemples, d'autres enseignements, sa propre expérience d'une vie dont il a pu mesurer toutes les chances et parcourir tous les points de vue, mille circonstances peuvent l'aider à refaire cette éducation incomplète ou faussée, qui, d'ailleurs, dans presque tous les cas, restera un malheur privé. Mais si l'élève-maître ne devient point, à l'école normale, l'ins-

tituteur-modèle que l'intérêt public réclame, nous l'avons vu déjà, c'est là une *calamité*, c'est un *fléau* qui pèsera pendant 20 ou 30 ans sur toute une commune. Enfin, chaque élève-maître doit devenir *tête de population*, cette destinée dit tout. Quelle responsabilité terrible pour les hommes qui ont quelque part à la direction d'une œuvre aussi capitale que celle de l'éducation normale des instituteurs publics !

Certes, dans notre modeste sphère, nous n'avons point à nous comparer à l'école normale supérieure de Paris ; mais à ce nouveau et magnifique palais de l'enseignement classique, dans quelle pensée a-t-on annexé une chapelle ? Là, des jeunes gens arrivés à l'âge d'une certaine indépendance morale, ne sont pas portés par la nature même de leurs études à une piété bien fervente dont ils aient immédiatement à pratiquer au dehors tous les devoirs. Ils sortent toute la semaine librement, et trouveraient facilement, dans les paroisses voisines, des secours pour alimenter individuellement leurs sentiments religieux. Mais, en consacrant un vaste ensemble de constructions aux services de l'école normale, personne n'a eu la pensée qu'une chapelle intérieure ne dût protester solennellement que l'Etat considère la religion comme la base et le principe de toute éducation publique.

Il est certain que s'il eût jamais été question d'installer l'école normale dans des bâtiments construits pour cette destination spéciale, aucun architecte n'eût omis cette donnée naturelle d'une chapelle intérieure dans une maison *centrale* et *modeste* d'éducation populaire.

Les avantages de cette érection d'une chapelle intérieure, sont aussi considérables qu'évidents ; les inconvénients et les obstacles sont à peu près nuls : c'est une dépense, rien de plus.

Mais que l'administration départementale se reportant par la pensée à vingt ans d'ici, se représente les résultats définitifs des dépenses faites aujourd'hui pour celles des institutions départementales qu'elle considère comme les plus importantes ; qu'elle rapproche ces résultats, si avantageux qu'ils soient, de ceux que doit lui assurer l'éducation normale des *cinq-cents* instituteurs qu'elle aura à cette époque en fonctions, à la tête de toutes les communes, et qu'elle pèse alors ce que vaut cette dépense rapprochée de ces résultats !

Un mot encore sur cette direction ouvertement et sagement religieuse, imprimée à l'éducation des élèves-maîtres. Une hostilité tantôt sourde, tantôt patente, existe entre le clergé et l'Université ; dans beaucoup de départements, l'influence ecclésiastique parvient à annuler plus ou moins complètement les résultats attendus des écoles normales ; dans plusieurs contrées, de véritables écoles normales pri-

vées font concurrence à celles de l'Etat. — On ne peut nier que même dans notre département où les esprits sont généralement mieux disposés, le clergé ne suive, d'un œil inquiet, les progrès plus ou moins sérieux de l'école normale, prêt à lui opposer un établissement rival au premier prétexte; nous savons que nos instituteurs sont souvent accueillis avec défiance, décriés à l'avance, en butte à des tracasseries puérides ou à des préventions injustes. Il faut, pour obtenir des résultats vraiment sérieux, que l'administration déploie une grande vigueur et professe hautement la résolution de soutenir les instituteurs sortis de l'école normale. Eh bien ! pour être forte dans cette lutte de chaque jour, pour vaincre les défiances, pour calmer des craintes qui ne sont pas toujours vaines, il faut évidemment que l'administration départementale, confiante dans ses instituteurs, puisse répondre toujours et partout de la bonne éducation religieuse, morale, patriotique, intellectuelle et pédagogique qu'ils ont reçue à l'école normale !

§ 2. Développement de l'enseignement pratique.

On l'a dit souvent, ce n'est pas tout, c'est peu de chose même que la pédagogie purement théorique; ce n'est qu'en vivant avec les enfants, en les suivant dans leurs jeux, dans leurs études, dans leurs relations entre eux qu'on peut apprendre à les connaître, s'habituer à les supporter et à les aimer, saisir le secret d'éveiller leur attention, de toucher leur sensibilité, d'agir enfin sur leur cœur en même temps que sur leur intelligence.

Il faut sans doute laisser à la théorie et à la pratique leur part respective : la pratique, sans l'étude des principes, dégénère le plus souvent en routine obstinée; et la théorie sans applications immédiates et fréquentes ne peut produire que de vaines et ambitieuses spéculations.

De là, cette vérité d'expérience qu'une école normale sans écoles annexes, pratiques, est un pensionnat quelconque, qu'il vaudrait mieux remplacer par un simple cours normal, professé comme en Hollande, à des aspirants employés constamment dans de grandes écoles publiques : point de pratique, point d'instituteurs.

Des écoles primaires annexes sont donc nécessaires à toute école normale, pour assurer le succès de son enseignement pratique. Mais, en outre, le département doit vouloir qu'on trouve constamment, à l'école normale, *le modèle, le type* de chaque institution dont se compose le système de l'éducation populaire.

1° Près de l'école normale existe déjà une salle d'asile; il importe

que l'administration s'assure que cette école annexe peut servir de modèle à toutes celles qu'on voudrait établir dans le département, et que toutes les améliorations qui se laisseraient désirer soient rigoureusement exagérées.

2° Une classe élémentaire, composée de 30 enfants environ, est la seule ressource que possède l'école normale pour exercer à la pratique 12 à 15 élèves-maîtres. Cette annexe est insuffisante, et il doit entrer dans les prévisions d'un avenir prochain d'assurer le développement de cette école élémentaire. Le département obtiendra facilement que 250 à 300 enfants fréquentent les classes nouvelles, à l'aide de quelques propositions très-avantageuses qui seraient agréées par la ville, si elles étaient faites officiellement et garanties par le concours des deux autorités municipale et départementale.

3° Une classe primaire supérieure existe également près de l'école normale, mais en quelque sorte à l'état rudimentaire. Cependant, depuis bientôt six ans, elle fournit à l'école normale de 10 à 12 aspirants chaque année.

Le développement de cette école primaire supérieure est subordonné à celui de l'école élémentaire et à la possibilité d'y adjoindre un pensionnat.

Depuis longtemps les aspirants à l'école normale venaient passer, soit une année, soit seulement un trimestre ou deux à Auxerre pour s'y préparer, en suivant, comme externes, les leçons de l'école primaire supérieure annexe. Mais il restait à loger et à surveiller ces aspirants qui étaient contraints de se disperser dans les auberges du voisinage.

Dès l'année dernière, j'ai loué une maison voisine de l'école normale; j'y ai installé une cuisinière à laquelle les aspirants paient leurs pensions. Ils sont amenés par un sous-maître à l'école normale, dès 5 heures du matin; conduits et reconduits à chaque repas, jusqu'à 8 heures du soir. Ils habitent l'école normale, à titre gratuit, pour l'enseignement et les récréations; ils sont surveillés avec soin pendant la nuit par leur sous-maître spécial, dont le traitement se prélève sur le montant des pensions. 18 pensionnaires viennent d'entrer en vacances après l'admission à l'école normale de 10 d'entr'eux. Si cette annexe rentrait dans l'école, la direction et la surveillance seraient plus immédiates et plus efficaces. Une institution régulière se développerait rapidement à la place de cette organisation bâtarde et gênante; le taux de la pension pourrait être réduit et mieux approprié aux faibles ressources des instituteurs qui commencent à envoyer leurs fils à cette école préparatoire.

Si le projet de créer une ferme-école près d'Auxerre se réalise, l'école primaire supérieure deviendra indispensable pour retenir et préparer les aspirants agriculteurs qui ne pourraient être admis qu'à 18 ans, je crois, dans cette nouvelle institution.

Enfin, ce type est nécessaire pour enseigner publiquement sur quelles bases peuvent être établies ces écoles intermédiaires, ces collèges industriels que la loi a voulu créer, mais qui avortent presque partout par l'inexpérience de leurs fondateurs ou l'insuffisance de leurs ressources intellectuelles.

4° Les instituteurs rencontreront, dans la plupart des communes rurales des *écoles du soir* ou *cours d'adultes*; c'est encore là une étude pratique à faire à l'école normale; c'est tout un ordre particulier de difficultés dont la solution est le plus souvent au-dessus des instituteurs abandonnés à leurs propres forces. Il est facile de réunir, à Auxerre, pendant 4 à 5 mois de l'hiver, de 200 à 300 adultes; l'expérience en a été faite, et quelques mesures de police fort simples préviendraient les inconvénients inhérents à la réunion et à la dispersion de ces ouvriers, à l'ouverture et à la sortie des classes.

Outre le profit intellectuel que les adultes feraient dans des cours bien dirigés, ils s'habitueraient à une discipline morale, à un respect de l'ordre, à une certaine déférence pour leurs instituteurs, en un mot, à une politesse plus ou moins complète, mais à laquelle ils se font gloire de substituer le plus souvent un brutal mépris pour toute supériorité sociale.

La ville et le département sont également intéressés à la création et à la bonne tenue de ces cours qui ne peuvent donner lieu à aucun frais de quelque importance.

5° Des cours publics et gratuits, de calcul, d'orthographe, de dessin, de géométrie, de chant, etc., pourraient être faits le dimanche, de 4 heures à 3 heures, par les meilleurs élèves de l'école qui s'y perfectionneraient sous tous les rapports. Peut-être la tenue d'une bibliothèque populaire pourrait-elle rentrer facilement dans la création de cette institution.

Je me résume, avec quelques salles de plus, l'école normale pourrait devenir une sorte d'*université populaire*, où l'enseignement, versé gratuitement et à pleines mains, tournerait au profit de l'éducation de toutes les classes qui en ont été si longtemps privées; tandis que cet exercice pratique de l'enseignement, à tous les âges, à tous les degrés d'instruction assurerait aux élèves-maîtres une expérience dont les fruits se verraient bientôt dans toutes les écoles où ils au-

raient plus tard à professer. Aucun sacrifice annuel ne deviendrait nécessaire pour soutenir cet ensemble d'institutions qui ne demandent qu'un asile pour prospérer.

§ 3. — Services divers.

J'insisterai peu sur la nécessité d'assurer dans tous les services un ordre parfait. Dans une école normale, l'ordre est une leçon permanente qui doit impressionner vivement les élèves-maitres : tout le monde le sait.

L'école manque aujourd'hui d'une lingerie, et, dès lors, ce service est encore à organiser ; de même, il n'y a point d'infirmerie, point de chambres de domestiques. Les logements des maitres deviendraient insuffisants si on admettait un troisième maitre interne ou un instituteur pour l'école pratique.

Enfin, l'espace accordé par le département, est suffisant pour y développer largement une belle école normale qui rendrait bien vite en services de haute importance et de longue durée, la valeur des nouveaux sacrifices que le département consentirait à faire successivement pour réaliser le plan d'ensemble qui accompagne ce rapport.

Nous n'atteindrons peut-être pas au degré d'humilité et d'abnégation auquel les frères de la Doctrine chrétienne sont tenus par leurs statuts ; mais nous ne réclamons pas non plus cette ampleur de constructions, qui coûtera 900,000 fr. à la ville de Paris, pour l'*Institut normal* de ces religieux.

Ce n'est pas plus pour le bien-être personnel de nos élèves-maitres, que ce n'est, à Paris, pour la commodité individuelle des Frères, que nous demandons, comme eux, dans des proportions bien autrement modestes, une institution qui porte l'empreinte de son importance morale, qui ait ce caractère de permanence et d'unité qui signifie publiquement la solidité et la durée de l'œuvre elle-même, dans la pensée et par la volonté de l'autorité fondatrice.

Que le département complète son œuvre et fonde là quelque chose de grand, comme le but qu'il veut atteindre, de sévère, comme l'avenir d'un peuple brave et intelligent, de digne aux yeux de tous, comme les résolutions mûrement délibérées d'une administration généreuse et prévoyante que les grands sacrifices n'arrêtent point en présence des grands intérêts publics confiés à ses soins !

Je serais bien heureux, M. le préfet, que ces considérations, rédigées à la hâte, vous parussent mériter de fixer un instant l'attention du Conseil général, et je serais bien fier de mes humbles efforts si je

pouvais faire adopter quelques-unes de mes vues et de mes convictions aux hommes éminents de qui dépendent, sous tant de rapports, l'avenir et la prospérité du département.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le préfet,

Votre très-humble serviteur,

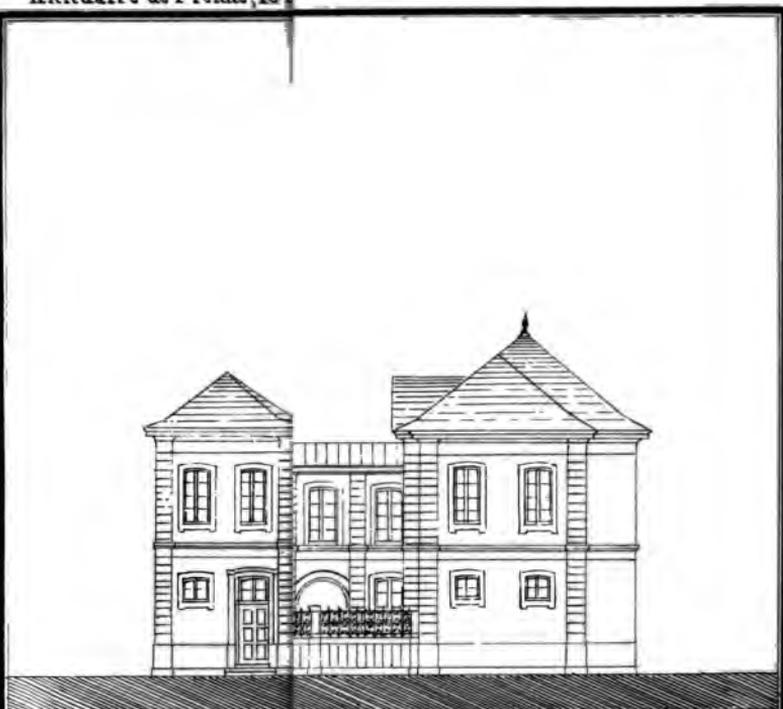
E. BADIN.

Août 1847.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a publié, dans son Bulletin, t. II, une notice nécrologique sur M. Badin.





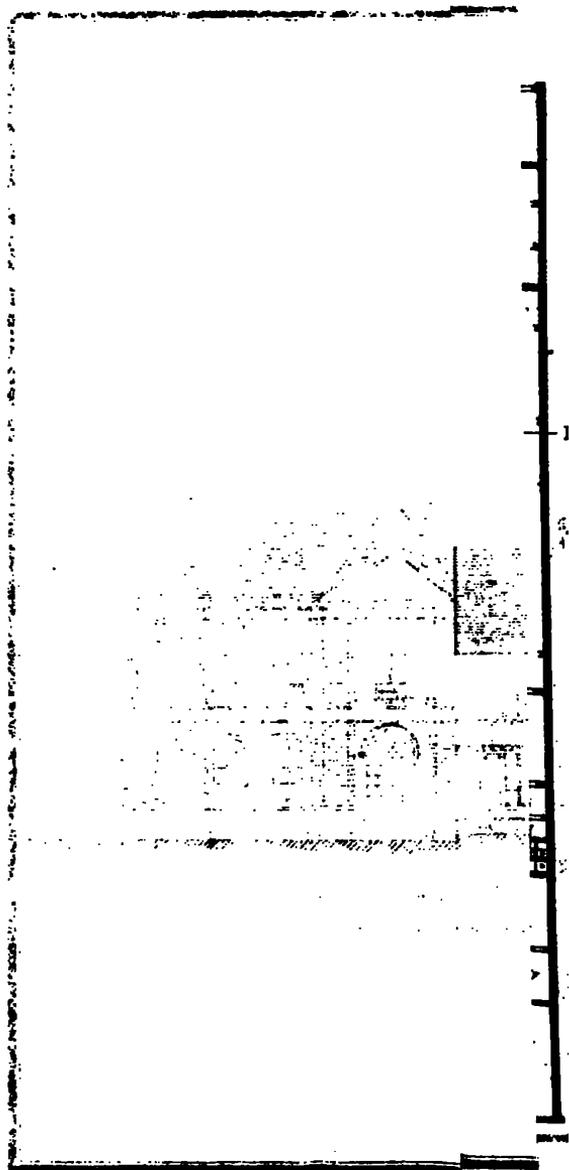
Logis du Concierge
Suicheu,
Pied à terre de
l'Annuaire

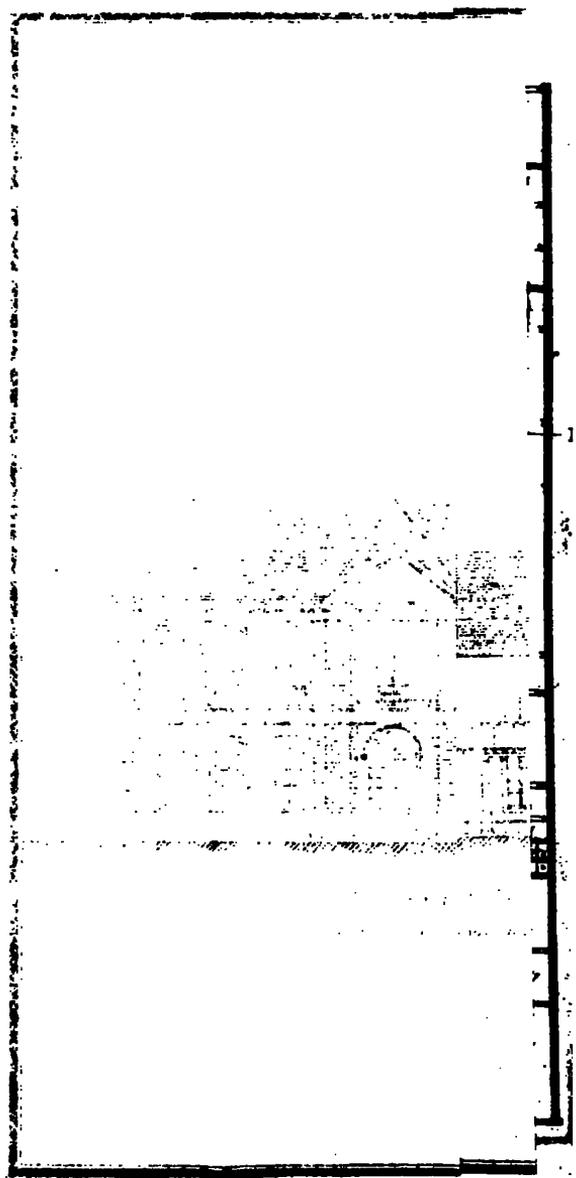
Logement du Directeur.



à
en.

Salles d'étude
des élèves Maîtres.





ÉCOLE NORMALE.

LÉGENDE

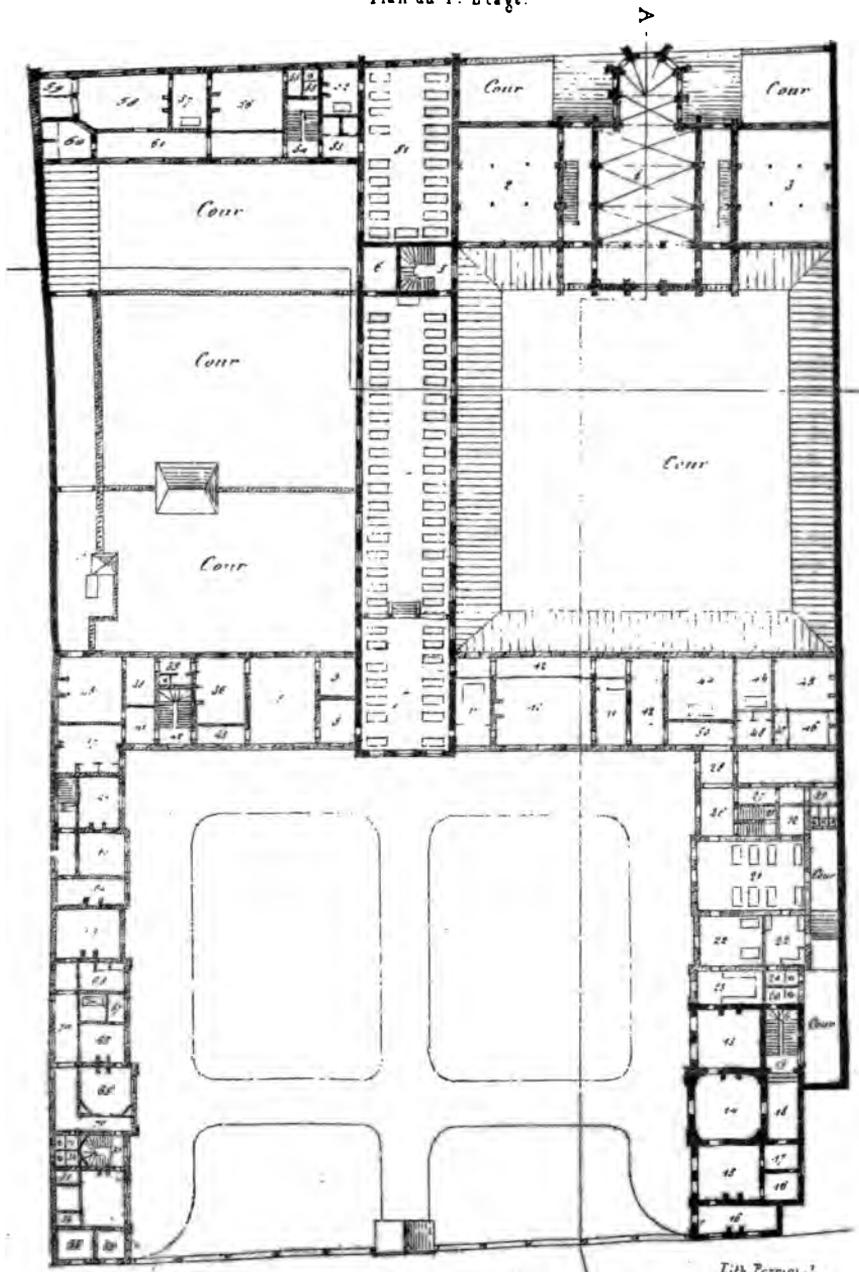
Du N° 1 de Chaussée.

| | | | |
|-----------------------|---|----------------------|---------------------------|
| | 1. Salle d'étude des élèves maîtres | | 35. Salle d'asile. |
| | 2. Salle des cours oraux. | | 36. Préau couvert. |
| | 3. Chapelle | | 37. Parloir |
| | 4. Passage et escalier conduis ^{nt} au 1 ^{er} étage. | <i>Salle d'asile</i> | 38. Escalier. |
| | 5. Sacristie. | | 39. Cabinet du surv |
| | 6. Escalier conduis ^{nt} au dortoir | | 40. Passage. |
| | 7. Galerie couverte | | 41. Lieux d'aisance |
| <i>École normale</i> | 8. Bibliothèq. ou salle des conférences | | 42. Cour. |
| | 9. Parloir | | 43. Citerne. |
| | 10. Entrée de la bibliothèque | | 44. Cuisine du Dir. |
| | 11. Passage | | 45. Vestibule. |
| | 12. Salle de répétitions diverses | | 46. Salle à manger |
| | 13. Parloir. | | 47. Cabinet du Dir. |
| | 14. Réfectoire. | | 48. Office. |
| | 15. Petites cours. | | 49. Escalier. |
| | 16. Grande cour | | 50. Passage. |
| | | | 51. Cour. |
| | | | 52. Buanderie. |
| | | | 53. Annexe. |
| | 17. Réfectoire. | | 54. Cuisine de l'éc |
| | 18. Cuisine | | 55. Office. |
| | 19. Annexe de la cuisine | | 56. id. |
| | 20. Corridor de dégag ^{nt} | | 57. Garde manger |
| | 21. Cabinet du surveillant | <i>Services</i> | 58. Vestibule. |
| <i>École primaire</i> | 22. Office. | <i>généraux.</i> | 59. Escalier. |
| <i>supérieure</i> | 23. Escalier. | | 60. Dégagem ^{nt} |
| | 24. 1 ^{re} classe de l'école prim ^{aire} sup ^{érieure} 25 él ^{èves} . | | 61. Lieux d'aisan |
| | 25. 2 ^e id. id. id. | | 62. Petite cour. |
| | 26. Préau couvert. | | 63. Passage. |
| | 27. Cour. | | 64. Porche. |
| | 28. Galerie couverte. | | 65. Jardin botani |
| | | | 66. Dégagem ^{nt} |
| | 29. 1 ^{re} classe élémentaire pour 100 élèves. | | 67. Bûchers. |
| | 30. 2 ^e classe élémentaire pour 60 élèves. | | 68. Escalier. |
| <i>École</i> | 31. Préau couvert. | | 69. Magasin. |
| <i>élémentaire.</i> | 32. Lieux d'aisances. | | 70. Lieux d'aisanc |
| | 33. Cour | | 71. Escalier |
| | 34. Passage. | | 72. Chambre du Co |
| | | | 73. Cuisine. |
| | | | 74. Vestibule d'ent |

*Nota: Tous les murs tenés en noir indiquent les construct^{ions} constantes.
2^o Les murs avec hachures indiquent les constructions projetées.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.
 Projet complémentaire de l'École normale
 Rédigé sur le Programme de M. Baudin ancien Directeur
 par
 M. BOUVIN Architecte du département de l'Yonne

Plan du 1^{er} Etage.



Échelle au 1/1000

Place St Germain

Lith. Perron 2

ÉCOLE NORMALE.

LÉGENDE

Du 1^{er} Étage.

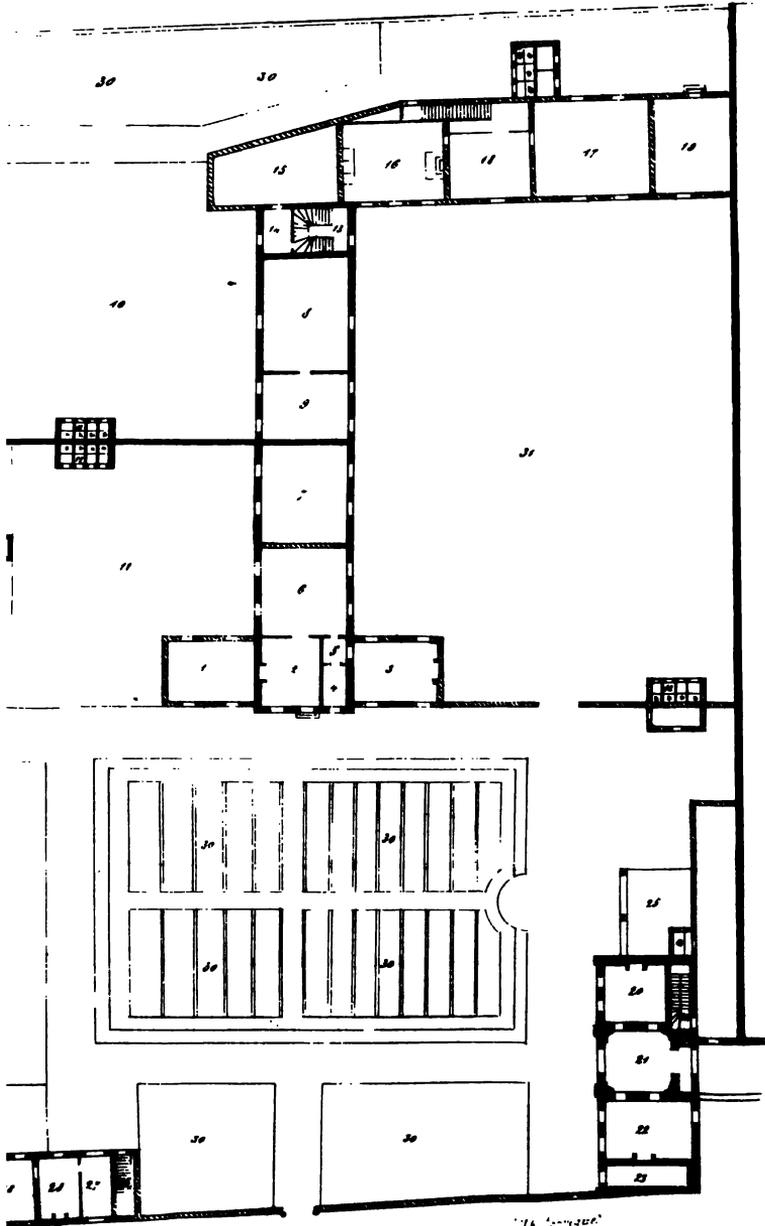
| | | | |
|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | 1. Chapeîle. | | 35. Salle à manger. |
| | 2. Salle d'étude des élèves maîtres. | | 36. Chambre à coucher. |
| | 3. Salle de dessin et de musique. | | 37. Cuisine. |
| | 4. Escalier et corridor. | | 38. Cabinet. |
| | 5. Grand escalier. | | 39. Dégagement. |
| <i>École normale</i> | 6. Cabinet. | | 40. Lieux |
| | 7. Dortoir. | | 41. Antichambre. |
| | 8. Vestiaire. | <i>Logement des</i> | 42. Escalier. |
| | 9. Annexe du vestiaire. | <i>Professeurs</i> | 43. Corridor. |
| | 10. Lingerie. | | 44. Chambre à coucher. |
| | 11. Annexes. | | 45. Salle à manger. |
| | 12. Corridor. | | 46. Cuisine. |
| | | | 47. Dégagement. |
| | 13. Chambre à coucher. | | 48. Antichambre. |
| | 14. Salen. | | 49. Placards. |
| | 15. Chambre à coucher. | | 50. Corridor. |
| <i>Logement du</i> | 16. Cabinets. | | 51. Dortoir. |
| <i>Directeur de</i> | 17. Entrée. | | 52. Annexe. |
| <i>l'école normale</i> | 18. Corridor. | | 53. Dégagement. |
| | 19. Escalier. | | 54. Escalier. |
| | 20. Lieux d'aisances. | | 55. Lieux d'aisances. |
| | | <i>École prim^{re}</i> | 56. Salon du Directeur |
| | 21. Infirmerie. | <i>supérieure.</i> | 57. Cabinet. |
| | 22. Annexe. | | 58. Chambre à coucher. |
| | 23. Pharmacie. | | 59. Cabinet. |
| | 24. Lieux d'aisances. | | 60. Cuisine. |
| <i>Infirmerie.</i> | 25. Escalier. | | 61. Corridor. |
| | 26. Vestibule. | | 62. Chambre à coucher. |
| | 27. Dégagement. | <i>Logement des</i> | 63. id. |
| | 28. Passage. | <i>Domestiques</i> | 64. id. |
| | 29. Lieux d'aisances. | | 65. Salon. |
| | | | 66. Chambre à coucher. |
| | 30. Escalier. | <i>Logement</i> | 67. Cabinet. |
| <i>Logement</i> | 31. Chambre à coucher. | <i>de</i> | 68. Cuisine. |
| <i>du</i> | 32. Cabinets. | <i>l'économ.</i> | 69. Chambre à coucher. |
| <i>Chapelain.</i> | 33. Placards. | | 70. Corridor. |
| | 34. Lieux d'aisances. | | 71. Lieux. |

*Nota: Tous les murs teintés en noir indiquent les constructions existantes conservées.
Les murs avec hachures indiquent les constructions projetées.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ÉCOLE NORMALE.

Plan de l'Etat actuel.



Place S^t Germain.

ÉCOLE NORMALE.

LÉGENDE.

De l'état actuel.

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Ecole primaire supérieure. | 18. Amphithéâtre. |
| 2. Bibliothèque. | 19. Préau. |
| 3. Cuisine de l'école normale. | 20. Buanderie. |
| 4. Annexe de la cuisine. | 21. Vestibule. |
| 5. Dégagement. | 22. Lingerie. |
| 6. Refectoire. | 23. Fruitier. |
| 7. Ecole élémentaire. | 24. Escalier conduisant au logement du Directeur. |
| 8. Ecole d'asile. | 25. Hangar. |
| 9. Préau de la dble | 26. Escalier de cave |
| 10. Cour de l'école d'asile. | 27. Entrée de l'école normale. |
| 11. Cour de l'école primaire. | 28. Logement du concierge. |
| 12. Lieux d'aisances | 29. Escalier conduisant au logement de l'économ. |
| 13. Escalier conduisant au dortoir. | 30. Jardins. |
| 14. Passage. | 31. Préau des élèves-maîtres. |
| 15. Bûcher. | |
| 16. Oratoire. | |
| 17. Salle d'étude des élèves-maîtres. | |
-

Nota: Les hachures indiquent les murs à démolir.